

A&L ULTIMATE E-LIQUIDE KAMI 50ml

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 14.12.2022 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : A&L ULTIMATE E-LIQUIDE KAMI 50ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Comunica Concept SAS
348 rue François Durafour
FR 42160 Andrézieux Bouthéon
France
T 04.77.40.09.71
contact@aromes-et-liquides.fr

Importateur / responsable de la mise sur le marché en Suisse

noSmoky (Supper GmbH)
St. Klemensstrasse 10
CH-2544 Bettlach
Suisse
Téléphone: +41 (0)32 621 69 10
Courriel: info@nosmoky.ch
Numéro de revers: 8113

Personne compétente selon l'annexe 2 OChim (cour- : info@nosmoky.ch
riel)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'appel d'urgence	Remarque
Allemagne	Giftnotruf der Charité - Universitätsmedizin Berlin CBF, Haus VIII (Wirtschaftsgebäude), UG	Hindenburgdamm 30 12203	+49 (0) 30 19240	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317

Libellé des mentions H et EUH: voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention
Contient : Furanéol / 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one; Cinnamate de méthyle
Mentions de danger (CLP) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

A&L ULTIMATE E-LIQUIDE KAMI 50ml

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 14.12.2022 Version: 1.0

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les vapeurs. P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage. P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette). P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1\%$ évaluées selon l'annexe XIII de REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste en raison de propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH, ou il a été établi, selon les critères du règlement délégué (UE) 2017/2100 ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission, qu'il ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]
Furanéol / 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one	No CAS: 3658-77-3 No CE: 222-908-8	0,1 - 0,9	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1A, H317
Acétate d'isobutyle; acétate de 2-méthylpropyle substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	No CAS: 110-19-0 No CE: 203-745-1 No index CE: 607-026-00-7	0,1 - 0,9	Flam. Liq. 2, H225 EUH066
Cinnamate de méthyle	No CAS: 103-26-4 No CE: 203-093-8	0,1 - 0,9	Skin Sens. 1, H317
Acétate d'isopentyle; acétate de 3-méthylbutyle substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3 No index CE: 607-130-00-2 No REACH: 01-2119548408-32	< 0,1	Flam. Liq. 3, H226 EUH066
Acide acétique substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	No CAS: 64-19-7 No CE: 200-580-7 No index CE: 607-002-00-6	< 0,1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=500 mg/kg poids corporel) Acute Tox. 3 (Dermal), H311 (ATE=300 mg/kg poids corporel) Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318
Acide propionique substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	No CAS: 79-09-4 No CE: 201-176-3 No index CE: 607-089-00-0	< 0,1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
Acétate d'éthyle substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	No CAS: 141-78-6 No CE: 205-500-4 No index CE: 607-022-00-5	< 0,1	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066
Alcool isoamylique substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	No CAS: 123-51-3 No CE: 204-633-5	< 0,1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalativ), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide acétique	No CAS: 64-19-7 No CE: 200-580-7 No index CE: 607-002-00-6	(10 $\leq$ C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (10 $\leq$ C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (25 $\leq$ C < 90) Skin Corr. 1B, H314 (90 $\leq$ C $\leq$ 100) Skin Corr. 1A, H314
Acide propionique	No CAS: 79-09-4 No CE: 201-176-3 No index CE: 607-089-00-0	(10 $\leq$ C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (10 $\leq$ C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (10 $\leq$ C $\leq$ 100) STOT SE 3, H335 (25 $\leq$ C $\leq$ 100) Skin Corr. 1B, H314

A&L ULTIMATE E-LIQUIDE KAMI 50ml

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 14.12.2022 Version: 1.0

Libellé des mentions H et EUH: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers secours après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers secours après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Premiers secours après contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers secours après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Numéros d'appel d'urgence en Suisse

Tox Info Suisse: 145 (24 h/24, gratuit depuis la Suisse)
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
Urgences sanitaires: 144
Numéro d'urgence: 112

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie : N'intervenir qu'avec un équipement de protection approprié. Appareil de protection respiratoire isolant. Vêtements de protection complets.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Personnel non formé aux situations d'urgence

Mesures d'urgence : Aérer la zone contaminée. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Personnel d'intervention

individuelle : N'intervenir qu'avec un équipement de protection approprié. Autres informations: voir rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle».

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le liquide répandu à l'aide d'un absorbant.

Autres informations : Les matières ou résidus solides doivent être éliminés dans des installations agréées à cet effet.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres informations: voir rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle».

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation : Assurer une ventilation adéquate du poste de travail. Éviter le contact avec les

A&L ULTIMATE E-LIQUIDE KAMI 50ml

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 14.12.2022 Version: 1.0

sans danger	yeux et la peau. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuelle.
Mesures d'hygiène	: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Acide acétique (64-19-7)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Acide acétique
IOEL TWA	25 mg/m ³
IOEL TWA [ppm]	10 ppm
IOEL STEL	50 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	20 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164
Alcool isoamylique (123-51-3)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Alcool isoamylique
IOEL TWA	18 mg/m ³
IOEL TWA [ppm]	5 ppm
IOEL STEL	37 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	10 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2019/1831
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Acétate d'éthyle
IOEL TWA	734 mg/m ³
IOEL TWA [ppm]	200 ppm
IOEL STEL	1468 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	400 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2017/164
Acétate d'isopentyle; acétate de 3-méthylbutyle (123-92-2)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Acétate d'isopentyle
IOEL TWA	270 mg/m ³
IOEL TWA [ppm]	50 ppm
IOEL STEL	540 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	100 ppm

A&L ULTIMATE E-LIQUIDE KAMI 50ml

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 14.12.2022 Version: 1.0

Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
-------------------------	---------------------------------

Acide propionique (79-09-4)

UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local	Acide propionique
IOEL TWA	31 mg/m³
IOEL TWA [ppm]	10 ppm
IOEL STEL	62 mg/m³
IOEL STEL [ppm]	20 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC

Acétate d'isobutyle; acétate de 2-méthylpropyle (110-19-0)

UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local	Acétate d'isobutyle
IOEL TWA	241 mg/m³
IOEL TWA [ppm]	50 ppm
IOEL STEL	723 mg/m³
IOEL STEL [ppm]	150 ppm
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE (EU) 2019/1831

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Control banding

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate du poste de travail.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle - symbole(s):

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Augenschutz:

Lunettes de protection

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter des vêtements de protection appropriés pendant le travail

Protection des mains:

Gants de protection

A&L ULTIMATE E-LIQUIDE KAMI 50ml

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 14.12.2022 Version: 1.0

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Atemschutz:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire.

8.2.2.4. Dangers thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore à rose clair.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Non disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Non disponible
Point d'ébullition	: Non disponible
Inflammabilité	: Non combustible.
Limites d'explosivité	: Non disponible
Limite inférieure d'explosivité	: Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	: Non disponible
Point d'éclair	: > 60 °C
Température d'auto-inflammation	: Non disponible
Température de décomposition	: Non disponible
pH	: Non disponible
Viscosité cinématique	: Non disponible
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Non disponible
Densité	: Non disponible
Densité relative	: 1,15 (1,13 - 1,17)
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Non disponible
Caractéristiques des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

A&L ULTIMATE E-LIQUIDE KAMI 50ml

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 14.12.2022 Version: 1.0

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait se former.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Acide acétique (64-19-7)

DL50 orale rat	3310 mg/kg poids corporel animal: rat
DL50 orale	4960 mg/kg poids corporel animal: mouse
DL50 cutanée lapin	1060 mg/kg source: HSDB, NITE
CL50 inhalation - rat [ppm]	16000 ppm source: ChemIDPlus
ATE CLP (orale)	500 mg/kg poids corporel
ATE CLP (cutanée)	300 mg/kg poids corporel

Alcool isoamylique (123-51-3)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg poids corporel animal: rat, directive: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	≈ 3216 mg/kg poids corporel animal: rabbit, sexe: male, 95% CL: 2373 - 4350
CL50 inhalation - rat (vapeurs)	10 mg/l source: ECHA
ATE CLP (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CLP (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillards)	1,5 mg/l/4h

Acétate d'éthyle (141-78-6)

DL50 orale rat	11,3 ml/kg source: ECHA
DL50 orale	4934 mg/kg poids corporel animal: rabbit, directive: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg poids corporel animal: rabbit, sexe: male
ATE CLP (orale)	4934 mg/kg poids corporel

Acétate d'isopentyle; acétate de 3-méthylbutyle (123-92-2)

DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg poids corporel animal: rabbit
--------------------	--

Acide propionique (79-09-4)

DL50 orale rat	3455,1 mg/kg poids corporel animal: rat, directive: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 2978,9 - 4007,5
DL50 cutanée rat	3235 mg/kg poids corporel animal: rat, sexe: female, directive: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

A&L ULTIMATE E-LIQUIDE KAMI 50ml

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 14.12.2022 Version: 1.0

DL50 cutanée lapin	3235 mg/kg source: ECHA
CL50 inhalation - rat	> 20 mg/l air animal: rat, directive: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
CL50 inhalation - rat (vapeurs)	> 20 mg/l source: ECHA
ATE CLP (orale)	3455,1 mg/kg poids corporel
ATE CLP (cutanée)	3235 mg/kg poids corporel

Acétate d'isobutyle; acétate de 2-méthylpropyle (110-19-0)

DL50 orale rat	13413 mg/kg poids corporel animal: rat, sexe: male, directive: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 17400 mg/kg poids corporel animal: rabbit, sexe: male, directive: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation - rat	> 23,4 mg/l air animal: rat, directive: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
CL50 inhalation - rat (vapeurs)	30 mg/l source: ECHA
ATE CLP (orale)	13413 mg/kg poids corporel

Cinnamate de méthyle (103-26-4)

DL50 orale rat	2610 mg/kg poids corporel animal: rat, directive: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 2000 - 3410
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg poids corporel animal: rabbit, directive: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
ATE CLP (orale)	2610 mg/kg poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Acide acétique (64-19-7)

pH	2,4 source: ECHA
----	------------------

Acétate d'isobutyle; acétate de 2-méthylpropyle (110-19-0)

pH	6,7 temp.: 20 °C concentration: (≈)5 g/L
----	--

Cinnamate de méthyle (103-26-4)

pH	4,6 temp.: 20 °C concentration: 299 mg/L
----	--

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Acide acétique (64-19-7)

pH	2,4 source: ECHA
----	------------------

Acétate d'isobutyle; acétate de 2-méthylpropyle (110-19-0)

pH	6,7 temp.: 20 °C concentration: (≈)5 g/L
----	--

Cinnamate de méthyle (103-26-4)

pH	4,6 temp.: 20 °C concentration: 299 mg/L
----	--

Sensibilisation respiratoire/cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

A&L ULTIMATE E-LIQUIDE KAMI 50ml

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 14.12.2022 Version: 1.0

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Alcool isoamylique (123-51-3)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
--	---------------------------------------

Acétate d'éthyle (141-78-6)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	--

Acide propionique (79-09-4)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
--	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Acide acétique (64-19-7)

NOAEL (orale, rat, 90 jours)	290 mg/kg poids corporel animal: rat, sexe: male
------------------------------	--

Alcool isoamylique (123-51-3)

NOAEL (orale, rat, 90 jours)	1250 mg/kg poids corporel animal: rat, sexe: female, directive: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
------------------------------	--

Acétate d'éthyle (141-78-6)

LOAEL (orale, rat, 90 jours)	3600 mg/kg poids corporel animal: rat, directive: EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)
NOAEL (orale, rat, 90 jours)	900 mg/kg poids corporel animal: rat, directive: EPA OTS 795.2600 (Subchronic Oral Toxicity Test)

Acétate d'isopentyle; acétate de 3-méthylbutyle (123-92-2)

NOAEL (subchronique, orale, animal/femelle, 90 jours)	443,07 mg/kg poids corporel animal: , sexe: female
---	--

Acétate d'isobutyle; acétate de 2-méthylpropyle (110-19-0)

NOAEL (orale, rat, 90 jours)	316 mg/kg poids corporel animal: rat, directive: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
------------------------------	---

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Acide acétique (64-19-7)

Viscosité cinématique	1,015 mm²/s
-----------------------	-------------

Alcool isoamylique (123-51-3)

Viscosité cinématique	5,32 mm²/s temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm² /s)'
-----------------------	---

Acétate d'isopentyle; acétate de 3-méthylbutyle (123-92-2)

Viscosité cinématique	1,176 mm²/s
-----------------------	-------------

Acétate d'isobutyle; acétate de 2-méthylpropyle (110-19-0)

Viscosité cinématique	0,8 mm²/s temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm² /s)'
-----------------------	--

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

A&L ULTIMATE E-LIQUIDE KAMI 50ml

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 14.12.2022 Version: 1.0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - généralités : Le produit est considéré comme non nocif pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangereux pour le milieu aquatique, à court terme (aigu) : Non classé

Dangereux pour le milieu aquatique, à long terme (chronique). Pas rapidement dégradable : Non classé

Acide acétique (64-19-7)	
CL50 - poisson [1]	> 1000 mg/l organismes d'essai (espèce): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CL50 - poisson [2]	> 300,82 mg/l organismes d'essai (espèce): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - crustacés [1]	> 1000 mg/l organismes d'essai (espèce): Daphnia magna
CE50 - crustacés [2]	> 300,82 mg/l organismes d'essai (espèce): Daphnia magna
CE50 72 h - algue [1]	> 1000 mg/l organismes d'essai (espèce): Skeletonema costatum
CE50 72 h - algue [2]	> 300,82 mg/l organismes d'essai (espèce): Skeletonema costatum

Alcool isoamylique (123-51-3)	
CL50 - poisson [1]	700 mg/l organismes d'essai (espèce): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - crustacés [1]	255 mg/l organismes d'essai (espèce): Daphnia magna
CE50 72 h - algue [1]	> 500 mg/l organismes d'essai (espèce): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72 h - algue [2]	493 mg/l organismes d'essai (espèce): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 96 h - algue [1]	274 mg/l organismes d'essai (espèce): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 96 h - algue [2]	181 mg/l organismes d'essai (espèce): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
CL50 - poisson [1]	230 mg/l organismes d'essai (espèce): Pimephales promelas
NOEC (chronique)	2,4 mg/l organismes d'essai (espèce): Daphnia magna durée: '21 d'

Acétate d'isopentyle; acétate de 3-méthylbutyle (123-92-2)	
CL50 - poisson [1]	22 - 46 mg/l organismes d'essai (espèce): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - crustacés [1]	42 mg/l organismes d'essai (espèce): other:Daphnia magna STRAUS

Acide propionique (79-09-4)	
CL50 - poisson [1]	> 10000 mg/l organismes d'essai (espèce): Leuciscus idus
CE50 - crustacés [1]	> 500 mg/l organismes d'essai (espèce): Daphnia magna
CE50 72 h - algue [1]	> 500 mg/l organismes d'essai (espèce): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

Acétate d'isobutyle; acétate de 2-méthylpropyle (110-19-0)	
CL50 - poisson [1]	17 mg/l organismes d'essai (espèce): Oryzias latipes
CE50 - crustacés [1]	25 mg/l organismes d'essai (espèce): Daphnia magna

A&L ULTIMATE E-LIQUIDE KAMI 50ml

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 14.12.2022 Version: 1.0

CE50 72 h - algue [1]	370 mg/l organismes d'essai (espèce): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72 h - algue [2]	250 mg/l organismes d'essai (espèce): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CEr50 algues	397 mg/l source: ECHA
LOEC (chronique)	47,6 mg/l organismes d'essai (espèce): Daphnia magna durée: '21 d'
NOEC (chronique)	23 mg/l organismes d'essai (espèce): Daphnia magna durée: '21 d'

Cinnamate de méthyle (103-26-4)

CL50 - poisson [1]	2,76 mg/l organismes d'essai (espèce): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - crustacés [1]	24 mg/l organismes d'essai (espèce): Daphnia magna
CE50 72 h - algue [1]	7,6 mg/l organismes d'essai (espèce): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96 h - algue [1]	1,08 mg/l source: ECOSAR

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide acétique (64-19-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,17 source: ECHA
--	--------------------

Alcool isoamylique (123-51-3)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,16 source: HSDB
--	-------------------

Acétate d'éthyle (141-78-6)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,73 source: ICSC
--	-------------------

Acétate d'isopentyle; acétate de 3-méthylbutyle (123-92-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,13 source: ICSC
--	-------------------

Acide propionique (79-09-4)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,33 source: HSDB
--	-------------------

Acétate d'isobutyle; acétate de 2-méthylpropyle (110-19-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,6 source: ICSC
--	------------------

Cinnamate de méthyle (103-26-4)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,18
--	------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

A&L ULTIMATE E-LIQUIDE KAMI 50ml

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 14.12.2022 Version: 1.0

Suisse

L'élimination doit être effectuée conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales, en particulier à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610) et à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément à l'ADR/SDR / IMDG / IATA

ADR/SDR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification		
Aucune disposition	Aucune disposition	Aucune disposition
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Aucune disposition	Aucune disposition	Aucune disposition
14.3. Classes de danger pour le transport		
Aucune disposition	Aucune disposition	Aucune disposition
14.4. Groupe d'emballage		
Aucune disposition	Aucune disposition	Aucune disposition
14.5. Dangers pour l'environnement		
Aucune disposition	Aucune disposition	Aucune disposition
Pas d'informations complémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre

Aucune disposition

Transport maritime

Aucune disposition

Transport aérien

Aucune disposition

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement/réglementation particulière pour la substance ou le Mélange

15.1.1. Réglementations de l'UE

Annexe XVII de REACH (liste des restrictions)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH (liste d'autorisation)

Liste des substances candidates REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

A&L ULTIMATE E-LIQUIDE KAMI 50ml

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 14.12.2022 Version: 1.0

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) no 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) no 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs d'explosifs (règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, présente un danger notable pour l'eau (classification selon AwSV, annexe 1).

Störfall-Verordnung (12. BImSchV) : Non soumis à la Störfall-Verordnung (12. BImSchV)

Prescriptions nationales (Suisse)

Loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1)

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)

Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610)

Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR, RS 741.621)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201)

La classification et l'étiquetage sont effectués conformément à l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) en relation avec le règlement (CE) no 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
SDR	Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (Suisse, RS 741.621)
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BKF	Facteur de bioconcentration
BLV	Valeur limite biologique
BSB	Demande biochimique en oxygène (DBO)
CSB	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimal
DNEL	Niveau dérivé sans effet
No CE	Numéro de la Communauté européenne
EC50	Concentration efficace médiane
EN	Norme européenne
IARC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LC50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

A&L ULTIMATE E-LIQUIDE KAMI 50ml

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission: 14.12.2022 Version: 1.0

LD50	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet néfaste observé
NOAEC	Concentration sans effet néfaste observé
NOAEL	Dose sans effet néfaste observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques

Abréviations et acronymes:

OEL	Valeur limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prévisible sans effet
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SDB	Fiche de données de sécurité
STP	La station d'épuration
DThO	Demande théorique en oxygène (DThO)
TLM	Tolérance limite médiane
VOC	Composés organiques volatils
No CAS	Numéro d'enregistrement du Chemical Abstracts Service
N.O.S.	Non spécifié par ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

Libellé intégral des mentions H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalativ)	Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Skin Corr. 1A	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1, sous-catégorie 1A

A&L ULTIMATE E-LIQUIDE KAMI 50ml

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 14.12.2022 Version: 1.0

Skin Corr. 1B	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Libellé intégral des mentions H et EUH:	
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), catégorie 3, irritation des voies respiratoires

Fiche de données de sécurité (FDS), UE. Ces informations reposent sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement du point de vue de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne sauraient donc être interprétées comme une garantie d'une propriété particulière du produit.

Version suisse

Version 1.0 (CH), date de révision: 14.12.2022 (date d'émission de l'original)

Adaptations effectuées: traduction de l'original allemand; rubrique 1.3 importateur / responsable de la mise sur le marché en Suisse ajouté; rubrique 1.4 numéros d'appel d'urgence remplacés par Tox Info Suisse et repris à la fin de la rubrique 4.1; rubrique 13 prescriptions suisses relatives à l'élimination ajoutées; rubrique 14 ADR indiqué comme ADR/SDR; rubrique 15 prescriptions légales suisses ajoutées; rubrique 16 abréviation SDR ajoutée; restrictions de l'annexe XVII de REACH (rubrique 15) reproduites dans le libellé officiel en langue française.

Remarque pour la Suisse: la présente fiche de données de sécurité a été établie selon le droit de l'UE; les prescriptions légales citées, y compris les prescriptions nationales allemandes, sont reprises sans modification. La mise sur le marché en Suisse est régie par l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) en relation avec le règlement (CE) no 1272/2008 ainsi que par les prescriptions suisses mentionnées à la rubrique 15. Les valeurs limites d'exposition professionnelle indiquées à la rubrique 8 proviennent d'Allemagne (TRGS 900, DFG); en Suisse, les valeurs limites de la Suva font foi.